



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt, le vingt-six octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 19 octobre 2020

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Michel BEGON, Danièle VALLERY, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY

OBJET : LOTISSEMENT LE CLOS DES GENETS, RACCORDEMENT AU GAZ

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux du lotissement, le raccordement au réseau du gaz en domaine public aurait dû être réalisé par la commune (lotisseur) selon le programme prévu à l'origine, à savoir : un branchement réalisé par piquage sur la conduite aboutissant à un coffret dans lequel sera mis en place le détendeur et le compteur. Or seul le coffret a été installé.

Afin de ne pas retarder les travaux de construction de leur habitation, les colotis ont fait l'avance du cout des travaux de raccordement.

Il convient donc de rembourser aux colotis concernés les sommes indument engagés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le remboursement des travaux de raccordement au réseau du gaz auprès des colotis concernés :

Mr CARON Nicolas et Mme AUBOIRON Marianson, lot 1

Mr BOIRON David et Mme CHACORNAC Anaïs, lot 2,

- DIT que le règlement sera effectué au vu de la facture GRDF réglée par chaque coloti,

- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
FRANCK PAILLON

